



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION OCTOBRE 2025

Le dispositif « Argent de Poche » permet aux jeunes Garlanais de 14 à 16 ans de participer à des missions (nettoyages des espaces publics) en contrepartie d'une indemnisation de 15 euros par mission de 3 heures. Date limite de dépôt du dossier : 03 octobre 2025

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

N° portable : _____

N° portable du père : _____ N° portable de la mère : _____

N° de sécurité sociale : _____

Mail :

Situation : Collégien(ne) Lycéen(ne) Autre :

REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

TRAITEMENT DES DONNÉES COLLECTÉES

Les informations recueillies dans l'ensemble du dossier d'inscription sont conservées au format papier par le service administratif de la Commune de Garlan pour communiquer avec vous sur le dispositif argent de poche porté par la Commune.

Ce traitement est basé sur votre consentement obligatoire. Les informations sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées :

- A titre principal à un usage interne aux personnes habilitées des services de la Commune ;
- Sous-traitants : Trésor Public (pour l'indemnisation des missions).

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès aux données, de rectification des données, d'effacement des données, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement, d'opposition au transfert de données pour motif légitime à moins que la loi ou la réglementation en vigueur ne s'y oppose.

Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectées, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour communiquer avec vous sur la mise en œuvre du dispositif argent de poche.

Nom, Prénom et qualité du signataire

Pièces à joindre au dossier :

- Photocopie pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assurer social (carte vitale)
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Autorisation parentale dûment complétée et signée
- Dossier d'inscription dûment complété et signé
- Contrat d'engagement signé

CALENDRIER DES DISPONIBLITÉS

Veuillez cocher les cases correspondantes à vos disponibilités. Ce planning n'est pas contractuel. Vous serez informés des dates et des missions pour lesquelles vous serez sollicités.

Les participants sont retenus par ordre d'inscription, sous réserve d'un dossier d'inscription complet.

NOM : _____

Prénom : _____

Matinée uniquement de 9h à 12h.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE						
Octobre 2025	20	21	22	23	24	

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur : _____

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessous ainsi que du contrat d'engagement auquel mon enfant s'engage :

- La commune ne sera, en aucun cas, réputée employeur des jeunes participants à l'opération "Argent de poche".
- En aucun cas, la somme versée pour la participation à l'activité "Argent de poche" ne pourra avoir équivalence de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- La commune s'engage à souscrire auprès de sa compagnie d'assurances un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.
- La commune se réserve le droit d'annuler des missions si les circonstances l'y obligent (intempéries, événements particuliers, ...).

Autorise :

NOM : _____

Prénom : _____

Domicile : _____

à participer à l'opération « Argent de poche ».

AUTORISATION « DROIT D'IMAGE »

Dans le cadre des chantiers « Argent de poche », des photos ou des vidéos peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour communiquer sur le dispositif et présenter les chantiers réalisés par les jeunes sur la commune. En aucun cas, les images ne serviront à des fins commerciales.

Merci de bien vouloir cocher :

Autorise les prises de vue Refuse les prises de vue

Fait à le/...../.....

Signature du tuteur légal précédée de la mention « Lu et approuvé »

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Ce contrat est un engagement de votre part mais également de la part de l'encadrant du dispositif. Vous vous engagez donc à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

1) La ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission de façon répétée ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer à la mission sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu.

2) Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps de 3h avec une pause de 15 minutes obligatoire.

3) Concernant la réalisation de la mission :

- Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur.
- La consommation de tabac et d'alcool est strictement interdite pendant la mission.
- En fonction des besoins des services et des conditions météo, les missions auxquelles je participe pourront être modifiées.

4) Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion de ma mission.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue de la mission.

5) Sanctions appliquées entraînées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

6) Indemnisation de la mission :

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par mission d'une durée de 3 heures (demi-journée) et sera versée en espèces.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à le/...../.....

Signature du participant
précédée de la mention « Lu et approuvé »